

Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats

Date: 27 août 2014
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire: 2014.GEF.11848
Classification: Non classifié

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Motion 114-2011 Martinelli-Messerli (Matten b.l., PBD) Prise en charge pharmaceutique des EMS

Traitement au Grand Conseil: 31 janvier 2012
Décision: Adoption sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

La **sécurité des médicaments** est garantie suite à la mise en place d'un service de milice au sein de l'Office du médecin cantonal ainsi que d'inspections régulières dans les EMS dès 2012. Cette partie de la motion est réalisée.

Concernant le **caractère économique et la qualité de l'approvisionnement en médicaments**, une étude visant à comparer les différents modèles d'approvisionnement des autres cantons est en cours. Les travaux s'avèrent plus complexes que prévu et le calendrier n'a pas pu être tenu en raison d'une pénurie de personnel au sein de l'Office du pharmacien cantonal (double fonction du chef d'office qui a aussi dû diriger l'Office du médecin cantonal par intérim d'avril à décembre 2013).

